

Impôt sur le revenu—Loi

● (1520)

Le gouvernement s'est appliqué à améliorer le crédit d'impôt-enfants de plusieurs manières importantes. Tout d'abord, il l'a majoré. Cette année, par exemple, il l'a augmenté de 70 \$. Il va l'augmenter encore de 70 \$ au cours des deux prochaines années, de sorte qu'en 1988, les familles pourront toucher au plus 524 \$ par enfant. Nous avons également réduit l'exemption pour enfant à charge qui, jusqu'à maintenant, aidait davantage les familles les plus riches.

Ensuite, nous nous sommes occupés du problème des escompteurs d'impôt. Ceux-ci ont littéralement volé à des milliers de familles économiquement faibles leur crédit d'impôt-enfants. En fait, en 1984, près de la moitié de tout l'argent gagné par les escompteurs d'impôt était constitué du crédit d'impôt-enfants. Qui plus est, une mère célibataire sur cinq dont le revenu était inférieur à 2 000 \$ et qui réclamait le crédit d'impôt-enfants avait recours aux services d'un escompteur d'impôt. Le gouvernement est intervenu pour restreindre le montant que ces escompteurs peuvent toucher. Le projet de loi C-83 adopté au cours de la première session de la présente législature a fixé le maximum que l'escompteur peut ainsi exiger à 5 p. 100 de tout montant supérieur à 300 \$.

Ces mesures témoignent de l'importance que le gouvernement attache à améliorer les prestations familiales. Elles font également suite à l'engagement que nous avons pris dans le discours du trône de défendre et de renforcer la famille canadienne en tant qu'institution. Le gouvernement se félicite de venir en aide aux familles en améliorant le crédit d'impôt-enfants.

Tous les députés reconnaîtront, je pense, l'importance de la cellule familiale dans notre société. En fait, on a dit que si les choses vont bien dans la famille, la vie vaut la peine d'être vécue; quand la famille se désagrège, la vie devient intenable.

Je suis heureuse d'avoir fait partie du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales qui a examiné la question des prestations aux enfants. Dans son rapport d'avril 1985, le comité a recommandé le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, et, je le sais, tous les députés qui en ont fait partie se réjouissent de ce que le gouvernement a donné suite à cette recommandation. Le projet de loi C-11 offre une aide efficace et nécessaire aux familles économiquement faibles. Il consolide le programme énergétique de justice sociale que le gouvernement applique en faveur de tous les Canadiens.

Hier au cours du débat, la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a qualifié de symbolique l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Je puis assurer à la députée que les familles à faible revenu de ma circonscription de Scarborough-Centre ne considèrent pas une augmentation de 140 \$ par enfant comme un montant symbolique. Je puis également lui assurer que les familles à faible revenu de ma circonscription ne considèrent ni le nouveau crédit pour la taxe de vente, ni l'extension de l'allocation de conjoint, ni l'augmentation de la déduction d'invalidité comme des mesures symboliques.

Tout en bonifiant le régime de sécurité sociale, le gouvernement donne de nouvelles raisons d'espérer aux familles à faible revenu en stimulant l'économie et grâce à des programmes

valables de création d'emplois. Lorsque les taux de chômage, d'intérêt et d'inflation sont bas, les Canadiens défavorisés sont en meilleure posture et de nouvelles occasions de participer pleinement à l'économie s'offrent à tous les Canadiens.

Il importe de signaler, à mon avis, que cette mesure législative présentée par le gouvernement entraînera une augmentation considérable des dépenses au titre des programmes de sécurité du revenu, y compris quelque 200 millions de dollars en prestations supplémentaires liées à l'extension de l'allocation de conjoint. La politique du gouvernement en matière d'avantages accordés aux familles traduit l'engagement que nous avons pris de renforcer le régime de sécurité sociale et de susciter de nouvelles occasions économiques pour les Canadiens à faible revenu.

Au nom des familles du Canada, je suis fier des excellentes initiatives que contient ce projet de loi. Je félicite les deux partis d'opposition d'avoir décidé d'en favoriser l'adoption dans les meilleurs délais.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'approuve l'essentiel des commentaires de la députée. De toute évidence, le crédit d'impôt pour enfants est un pas en avant pour les familles à faible revenu.

Je me demande comment la députée concilie la décision du gouvernement d'offrir un crédit d'impôt pour enfant et de donner de l'argent aux familles à revenu modeste, par l'intermédiaire du régime fiscal, avec le régime fiscal canadien dans son ensemble que l'on considère généralement comme régressif. Ces 20 dernières années, la charge fiscale est passée des sociétés aux particuliers de sorte que ces derniers paient davantage d'impôt. De même, le principe voulant que ceux qui gagnent davantage doivent payer plus d'impôt a peu à peu perdu du terrain ces 20 dernières années. Comment la députée concilie-t-elle le fait que, d'une part, le gouvernement prend des mesures concrètes sur le plan du crédit d'impôt pour enfant alors que, d'autre part, il ne change rien au régime fiscal global, en vertu duquel les familles à revenu modeste doivent continuer à assumer une part excessive de la charge fiscale?

Mme Browes: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question et aussi d'avoir reconnu les aspects positifs de ce projet de loi. Il s'est joint au chef de son parti pour sanctionner publiquement à la Chambre les répercussions positives que cette initiative aura sur les familles canadiennes.

Sur le plan social, nous avons fait des économies dans les secteurs concernant les personnes à revenu élevé. Nous avons accordé ces sommes aux personnes qui en avaient le plus besoin. A la fin de l'année, il y aura 200 millions de dollars de plus à verser dans l'enveloppe sociale pour les prestations que nous accordons aux personnes qui en ont le plus besoin.

A mon avis, les commentaires que le député a fait à propos de la charge fiscale sont bien fondés. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a reconnu il y a quelques mois lorsqu'il a déclaré qu'il fallait réformer tout le régime fiscal. Nous attendons le Livre blanc que le ministre des Finances va soumettre à la Chambre pour en discuter en public, de sorte que nous puissions examiner les aspects de la réforme fiscale qui, de l'avis de tous, sont nécessaires.